

LIVRET D'ACCUEIL

Ce livret a pour but de faire découvrir à tout salarié de la MIF ce qu'il peut attendre de son Comité social économique (CSE).

Ce CSE est le vôtre : il vous appartient autant qu'aux élus de le faire vivre en participant aux activités et en proposant des évolutions ou innovations...

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions ou idées. Nous sommes à votre écoute !

ORGANISATION, COMPOSITION, FONCTIONNEMENT

Le comité social et économique (CSE) est l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise. Les membres du CSE sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans.

Les membres du CSE élus sont (par ordre alphabétique) : mandat 2023-2027



Jérôme BIENVENU
secrétaire adjoint



Céline CHEN
trésorière adjoint



Christelle CIRIO



Simon DAUTREVAUX
secrétaire



Agnès GUZIK
trésorière



Christiane IDE



Olivier KALMES



Dionette PHILEAS

Le bureau du CSE est donc composé de :

Simon DAUTREVAUX : Secrétaire
Jérôme BIENVENU : Secrétaire adjoint
Agnès GUZIK : Trésorière
Céline CHEN : Trésorière adjoint

Une permanence a lieu le 1^{er} jeudi du mois au bureau du CSE (5^{ème} étage) de 13h30 et 14h30
(sauf août).

Le CSE fonctionne avec un budget dédié aux attributions économiques et professionnelles égale à 0,2 % de la masse salariale et un budget dédié aux activités sociales et culturelles égale à 0,8 % de la masse salariale.

Le CSE est soucieux de répondre aux besoins des salariés en respectant la législation imposée, notamment par l'URSSAF.

Gardez le contact avec votre CSE :

Site internet : [Leeto](#)

Adresse email : cse@mifassur.com

BÉNÉFICIAIRES

Bénéficiaire des actions (œuvres sociales, ...) du CSE :

- Le salarié en CDI, à temps complet ou temps partiel,
- Le salarié en CDD,
- Le salarié en contrat de qualification, apprentissage, professionnalisation, stage,
 - Les ayants droits des salariés en CDI ou CDD sont ses enfants. Les pièces justificatives (Livret de famille, certificat de scolarité, feuille d'imposition) sont à transmettre annuellement au CSE, sur demande de ce dernier.

Aucun accès aux actions sociales et culturelles n'est ouvert au personnel extérieur de la MIF.

Le salarié doit être présent au sein de l'effectif au moment de l'évènement pour pouvoir y prétendre.

Pour la participation de votre CSE aux activités sociales, culturelles et sportives, il est indispensable de nous tenir informés de votre situation familiale ou de son évolution à travers notre base de données personnel (Mon profil > Modifier mon profil et/ou Ajouter des ayants-droits depuis le site [Leeto](#)).

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Participation « activités sportives et culturelles »

Sur présentation de vos factures nominatives, une participation financière du CSE vous est accordée pour vos activités sportives ou culturelles, ainsi que pour vos enfants*. Le plafond (de septembre à septembre) est indiqué sur votre compte [Leeto](#) où vous pourrez faire votre demande et suivre son traitement.

** enfants du salarié scolarisés et jusqu'à leurs 25 ans (échus dans l'année civile), qu'ils soient de filiation directe, résidant au domicile du salarié ; sur présentation des justificatifs.*

Aides d'accès à la culture, bons d'achats Noël, carte rentrée scolaire

Votre CSE vous facilite l'accès aux produits culturels par l'attribution de « chèques culture », sous forme de carte cadeau.

Rentrée scolaire

Pour aider aux frais de la rentrée scolaire, le CSE offre une carte cadeau pour chaque enfant scolarisé (sous réserve de fournir un justificatif de scolarité pour un enfant de moins de 25 ans) et à charge du salarié.

Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le CSE offre un cadeau à chaque enfant* de salarié (choix dans un catalogue) ou une carte cadeau.

** enfants du salarié jusqu'à l'âge de 16 ans échus dans l'année civile, de filiation directe ; sur présentation des justificatifs.*

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le CSE offre à chaque salarié une carte cadeau multi-enseignes.

Évènements familiaux

Naissance ou adoption

Lors de la naissance (ou l'adoption) de votre enfant, sur présentation d'un certificat de naissance, votre CSE vous offre une carte cadeau multi-enseigne.

Le salarié doit en faire la demande au CSE dans les 6 mois après l'évènement avec les justificatifs concernés.

Mariage ou PACS

Lors de votre mariage (ou PACS), sur présentation d'un extrait d'acte de mariage (ou certificat de PACS), votre CSE vous offre une carte cadeau multi-enseignes.

Le bon d'achat n'est valable qu'une seule fois (mariage ou PACS).

Le salarié doit en faire la demande au CSE dans les 6 mois après l'évènement avec les justificatifs concernés.

À noter que l'URSSAF impose de remettre la carte cadeau dans le mois autour de l'évènement.

Il est donc important de respecter ce délai car le CSE ne pourra remettre de carte cadeau au-delà d'un mois après l'évènement.

Ventes privées (achats groupés)

Le CSE propose l'accès à des ventes ouvertes à toute personne travaillant à la MIF, y compris les effectifs des entreprises extérieures (salariés intérimaires).

Le paiement se fait à la commande, le plus souvent par chèque libellé au nom du fournisseur ; le CSE se contente de grouper la commande.  [Accès salariés MIF.xlsx](#)

- Parfumerie : www.laparfumerie.eu
- Carrefour pro : e-boutique avec bons plans et des offres remisées (plus de 100 enseignes) : <https://www.cartecadeau.pro.carrefour.fr/identification>
- Save
- Gourmandises : madeleines, chocolats, charcuterie.

N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits d'achats groupés.

Section boutique & billetterie

Le CSE met à votre disposition une billetterie cinéma, parc de loisir, etc.

Cet espace est directement accessible depuis [Leeto](#)

Ressources numériques pour les salariés

Grâce au site TOUTAPPRENDRE auquel le CSE a souscrit pour toute personne travaillant pour la MIF.

Si votre accès n'est pas activé : n'hésitez pas à en faire la demande au cse : cse@mifassur.com.

Toutapprendre est une plateforme sur laquelle vous trouverez de nombreuses ressources numériques :

- Presse
- Livres et BD, ...



 [Accès salariés MIF.xlsx](#)

SOIRÉE

Une soirée est organisée par le CSE à laquelle sont invitées toutes les personnes travaillant à la MIF (extérieur et intérimaires inclus). Cette soirée se tient généralement un jeudi de novembre.

COMMUNICATION CSE

LEETO

Si vous êtes inscrits sur le site [Leeto](#), en plus d'accéder à des offres promotionnelles, de gérer vos remboursements de billetterie et activité sportive, vous avez accès aux procès-verbaux des réunions du CSE.

PERMANENCE DU CSE

Une permanence a lieu le 1^{er} jeudi du mois au bureau du CSE (5^{ème} étage) de 13h30 et 14h30 (sauf août).

Le local CSE se situe au 5^{ème} étage à côté du service numérisation (à gauche en sortant de l'ascenseur).

Toute suggestion peut se faire soit en venant nous voir à l'occasion de notre permanence soit par mail cse@mifassur.com

Commission National de l'Informatique et des Libertés

Le CSE n'a pas d'obligation de déclaration de ses bases de données du personnel dès lors que celles-ci respectent les règles en vigueur.

Le CSE a cependant obligation d'informer les salariés de l'existence de ces bases

Notre base de données contient les informations ci-dessous :

Bénéficiaire
Civilité
Prénom
Nom
Date de naissance
Email professionnel
Type de contrat
RIB pour remboursement
Ayants-droits
Prénom
Nom
Date de naissance
Genre

Conformément aux exigences de la CNIL :

- Chaque salarié MIF peut demander une copie des éléments le concernant (consultable et modifiable sur le site Leeto)
- Les données des salariés quittant l'entreprise sont systématiquement détruites
- Les données de plus de 5 ans sont supprimées de la base CSE